

REGLEMENT

TOURNOI de Printemps - BADMINTON BRIVISTE – 7 & 8 Mars 2020

ART. 1 - Le juge arbitre principal est **Jérémie LE DILOSQUER** et le juge arbitre adjointe est **Laurent QUINZELING**

ART. 2 - Le tournoi de BRIVE LA GAILLARDE est autorisé par la ligue de Badminton de Nouvelle Aquitaine ainsi que par la FFBAD sous le numéro : **1900330**

ART. 3 - Les règles applicables le jour du tournoi sont celles édictées par la FFBAD (c'est à dire victoire en 2 sets en 21 points, match disputé au meilleur des trois sets).

ART. 4 – Tournoi ouvert aux Jeunes (Minimes D9, Cadets et Junior) aux Séniors et aux Vétérans de NC à N2
Tout joueur devra être en mesure de présenter sa licence le jour de la compétition.
Les joueurs mineurs devront être accompagnés par un représentant majeur (parent, entraîneur...)

ART. 5 - Les tableaux seront fait par tirage au sort en utilisant le logiciel de la FFBAD «SCORECENTER », en poules de 4 si possible, et avec 2 sortants si possible. Inscription sur 2 tableaux seulement.

Samedi : Simples (Poules + phases finales) **ou** Mixtes (Poules + phases finales)

Dimanche : Doubles (Poules + phases finales)

Le nombre d'inscrits par tableau et par série sera limité.

ART. 6 - Tout joueur non présent sur le terrain cinq minutes après l'appel de son match sera déclaré forfait.

ART. 7 - Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que tous les accessoires nécessaires à son match.

ART. 8 - Seuls ont accès aux terrains les joueurs appelés à jouer et leur coachs.

ART. 9 - Les joueurs ont trois minutes de préparation à partir du moment où leur match a été annoncé, le temps de repos et ces trois minutes sont gérés par un logiciel de chrono conçu à cet effet.

ART. 10 - Une tenue de badminton, conforme aux circulaires FFBad, est exigée sur les terrains.

ART. 11 - Il est formellement interdit de fumer dans le gymnase LAVOISIER.

ART. 12 - Seul un représentant de club, dûment identifié, est autorisé à poser une réclamation à la table de marque.

ART. 13 - Tout joueur désirant s'absenter de la salle où il joue doit en avertir la table de marque et le Juge Arbitre sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.

ART. 14 - Les décisions des Juges Arbitres sont sans appel. Les juges arbitres pourront modifier les tableaux en fonction des éventuels forfaits le jour du tournoi, si aucun match du tableau n'est commencé.

ART. 15 - Le temps de repos entre deux matchs est de 20 minutes minimum. Ce temps pourra être réduit avec l'accord des joueurs concernés.

ART. 16 - Les classements pris en compte sont ceux actualisés au **CCPH le 27/02/2020**.

ART. 17 - Toute participation au tournoi du Badminton Briviste implique l'adoption du présent règlement.

ART. 18 – Les organisateurs se réservent le droit d'annuler, de fusionner ou de scinder certains tableaux selon le nombre de participants.

ART. 19 – La **date limite d'inscription est le 28/02/2020**, la priorité sera donnée aux 1ers engagements reçus **et réglés**. Le **tirage au sort aura lieu le 29/02/2020**. Les désistements et remboursements pourront être effectués jusqu'à la veille du tirage au sort. Passé cette date, les inscriptions resteront dues, sauf présentation d'un certificat médical ou d'un motif recevable (astreinte professionnelle par exemple sur justification de l'employeur).

ART. 20 – Volants officiels : Forza 5000 (catégories NC/P/D/R), Forza 6000 (catégorie N).
